**41ème session de l’Examen périodique universel**

**Recommandations à l’Indonésie**

**Intervention de la France**

**Mercredi 9 novembre 2022**

La France salue les avancées accomplies par l’Indonésie depuis son dernier Examen périodique universel en matière de lutte contre les violences à l’égard des femmes et de bien-être des personnes en situation de handicap. Elle encourage les autorités indonésiennes à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1. envisager de ratifier le deuxième protocole facultatif au Pacte international sur les droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort ;

2. soutenir le Partenariat pour l’information et la démocratie, en faveur de la liberté de la presse et de l’accès à une information libre, plurielle et fiable ;

3. ratifier la Convention d’Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dans la continuité de ses efforts pour lutter contre les violences à l’égard des femmes ;

4. ratifier le Statut de Rome instituant la Cour pénale internationale ;

5. ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées./.